

PRÉVENTION FINANCIÈRE DES OUTILS POUR VOUS INFORMER



LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC



Un prêt pour quoi faire ? Acheter une voiture, faire des travaux... autant d'occasions qui peuvent rendre nécessaire une avance de trésorerie.

Les prêts à la consommation peuvent être la solution permettant l'acquisition d'un bien ou d'un service, mais attention à ne pas dépasser les limites de votre budget : **un crédit se rembourse tôt ou tard !**

À SAVOIR

Les banques et organismes de crédit ne sont pas obligés de vous accorder un prêt : après examen de votre dossier (revenus, crédits existants, consultation du Fichier des Incidents de Paiement...), on peut vous refuser le prêt, notamment si vos charges sont trop importantes (loyer, autres remboursements...).

ATTENTION

Si vous vous heurtez à plusieurs refus, **ne jouez pas avec le feu en contactant des organismes de crédits moins regardants.**

LE CHOIX DU PRÊT

Le prêt à la consommation regroupe en réalité **3 types de crédits :**

♦ **Le prêt personnel**, en général prêt bancaire non affecté, donc vous pouvez l'utiliser librement sans avoir à justifier vos dépenses auprès de l'établissement prêteur. Il est remboursable par mensualités. Les fonds sont versés sur votre compte.

Le Plus : moins coûteux qu'un découvert et généralement moins coûteux qu'un crédit affecté.

Le Moins : si le bien acheté est défectueux, vous devez continuer à rembourser.

♦ **Le prêt affecté** lié spécifiquement à l'achat d'un objet ou d'un service. Les fonds sont versés au commerçant.

Le Plus : si la vente ou la prestation de service ne se réalise pas, le crédit est annulé automatiquement.

Le Moins : impossible de changer l'affectation du crédit.

♦ **Le crédit renouvelable**, utilisable en fonction de vos besoins dans une certaine limite.

Le Plus : formule la plus souple.

Le Moins : plus coûteux qu'un crédit classique.

L'OFFRE PRÉALABLE

Dans tous les cas, vous devez recevoir une **offre préalable**, avec le montant du crédit, son objet, son taux, sa durée, le nombre de remboursements, le coût des frais, le TAEG et le TAEA si l'offre comprend une assurance.

Une fiche d'information détaillée doit vous être remise pour mieux comprendre l'offre proposée. **L'offre préalable reste valable 15 jours.**

À SAVOIR

Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est le taux qui intègre tous les coûts liés au crédit : intérêts et frais et primes d'assurance lorsque cette dernière est obligatoire.

Il prend le nom de **Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA)** lorsque l'offre comprend une assurance. Dans ce cas, l'offre doit présenter le TAEA (intégrant le coût de l'assurance dans le coût total du prêt).

Utilisez toujours le TAEG (et le TAEA s'il y a lieu) pour comparer des offres de crédit d'une durée et d'un montant équivalents.

ATTENTION

L'assurance **décès-invalidité** est recommandée pour souscrire un crédit.

LE DÉLAI DE RÉTRACTATION

Le montant emprunté ne peut pas vous être versé pendant un délai de **7 jours**. Ce délai court à compter du lendemain de la signature de l'offre de crédit. De plus, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de **14 jours** pour revenir sur votre acceptation. Si le dernier jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié, le délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de **livraison immédiate** du bien acheté au moyen d'un crédit affecté et à votre demande, le montant emprunté peut être versé à partir du 4^e jour suivant l'acceptation de l'offre de crédit.

Lorsque le crédit est proposé à distance (courrier, internet...), le délai de rétractation est également de 14 jours.

LES + BFM



Vous bénéficiez de taux compétitifs sur votre prêt⁽¹⁾.



La durée de remboursement : jusqu'à 8 ans.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

ATTENTION

Durant le délai de rétractation, vous pouvez **renoncer librement** au crédit (et à l'achat associé en cas de crédit affecté)

LES REMBOURSEMENTS

Les échéances sont prélevées automatiquement tous les mois.

ATTENTION

Vous pouvez toujours rembourser un crédit par anticipation. Des frais sont susceptibles de vous être facturés lors du remboursement anticipé.

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM. Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions sur www.bfm.fr.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 118 763 309,50 EUR. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 066 714 367,50 EUR. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493).

AR0000624 - 2020 - Crédit Photos : iStock
Document informatif



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Appel non surtaxé 0 987 980 980

Du lundi au vendredi de 9 h à 20 h
et le samedi de 9 h à 14 h